

Direction de la réglementation et de la gestion de l'espace public Arrêté permanent n° 1092493

Arrêté relatif à la circulation et au stationnement rue SOUBZMAIN, à Nantes

Arrêté

La Présidente,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la route et le code de la voirie routière,

Vu la réglementation applicable aux voies publiques et privées,

Vu l'arrêté portant délégation de fonction et de signature,

Considérant que la Présidente de Nantes Métropole est l'autorité de police en matière de circulation et de stationnement sur la commune de Nantes,

Considérant qu'il convient, du fait des nécessités de la circulation et de la protection de l'environnement, de définir le partage de l'espace public et d'assurer la sécurité de l'ensemble des usagers en réglementant la circulation et le stationnement,

Arrête

Article 1. Circulation : - un sens unique de circulation est instauré rue Soubzmain, dans le sens boulevard Henry Orrion vers rue du Ballet (depuis le 23 juillet 1974).
- une signalisation stop est instaurée rue Soubzmain, à l'intersection avec la rue du Ballet (depuis le 22 novembre 1982).

Article 2. Stationnement : - la rue Soubzmain est soumise au régime du stationnement payant.
- une aire (1 place) réservée à l'arrêt des véhicules, y compris pour les livraisons, est créée rue Soubzmain devant le numéro 2 (depuis le 10 avril 1998).

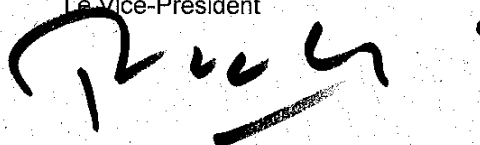
Article 3. Sanctions : les infractions liées au non respect des règles découlant du présent arrêté, sont verbalisables en application du code de la route et des arrêtés généraux (aires piétonnes, espaces cyclables, interdictions de stationner, livraisons, transports en commun...) qui complètent les mesures édictées par le présent arrêté.

Article 4. Entrée en vigueur : le présent arrêté prend effet au jour de son affichage et de la mise en place de la signalisation correspondante. A cette date, l'arrêté numéro P10-109-2493 du 28 janvier 2008 est abrogé.

Fait à Nantes, le

01 SEP. 2023

Pour la Présidente
Le Vice-Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Bolo', with a horizontal line underneath the name.

Pascal BOLO